

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 22 novembre 2017 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARRIER, Jacques	Maire	Saint-Fabien
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
LÉVESQUE, Paul-Émile	Maire	Saint-Marcellin
MORISSETTE, Réjean	Maire	Esprit-Saint
PARENT, Marc	Maire	Rimouski
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
RODRIGUE, Francis	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier déclare la séance ouverte à 19 h 30.

17-337 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Paul-Émile Lévesque et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

17-338 ÉLECTION DU PRÉFET

Conformément aux dispositions de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, il y a lieu de procéder à l'élection du préfet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier agit comme président d'élection. L'élection est faite au scrutin secret et chaque membre remplit autant de bulletins de vote qu'il a de voix selon ce que prévoit l'article 202 de la LAU.

Francis St-Pierre est élu préfet à l'unanimité.

17-339 NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret constitutif de la MRC de Rimouski-Neigette, il y a lieu de nommer un préfet suppléant ;

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme Robert Savoie, préfet suppléant.

17-340 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil de la MRC des 4 et 25 octobre 2017 et de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 11 octobre 2017, avec dispense de lecture.

17-341 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Marc Parent et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité administratif du 11 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2017, avec dispense de lecture.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier a fait préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents comités de la MRC.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil les différentes correspondances reçues.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17-342 ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-17 RELATIF AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier, le 4^e mercredi du mois de novembre (art. 148 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit adopter ses prévisions budgétaires partie par partie (art. 975 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QU'avis de motion pour le présent règlement a été donné par Roland Pelletier lors de la séance du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette du 11 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette du mercredi 11 octobre 2017;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée sur la population respective et d'une quote-part forfaitaire pour le TNO Lac Huron) pour la fonction **Administration générale et aménagement** ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1.2** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur la population respective) pour la fonction **Développement de la zone agricole**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1.3** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur un montant forfaitaire pour chacune des municipalités) pour la fonction **Urbanisme**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1.4** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur 50 % à la ville de Rimouski et 50 % aux autres municipalités sur la base de leur population respective) pour la fonction **Culture**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Paul-Émile Lévesque et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1.5** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur la population respective) pour la fonction **Cours d'eau**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que la **partie 1.2.1** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur la richesse foncière uniformisée) pour la fonction **Développement économique**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que la **partie 1.2.2** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur la richesse foncière uniformisée) pour la fonction **Développement régional**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Jacques Carrier, appuyé par Marc Parent et résolu à l'unanimité que la **partie 1.2.3** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur un montant forfaitaire pour chacune des municipalités) pour la fonction **Développement rural**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que la **partie 1.3** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur la population et sur la quantité totale des matières enfouies) pour la fonction **Gestion des matières résiduelles**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que la **partie 1.4** du budget pour la fonction **Terres publiques intramunicipales**, ci-après énoncée, soit adoptée.

** Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote*

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que la **partie 1.5** du budget pour la fonction **Gestion des droits fonciers sur les terres publiques**, ci-après énoncée, soit adoptée.

** Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote*

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 2.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée sur le coût d'adhésion et services professionnels) pour la fonction **Code municipal** (cotisations FQM), ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Jacques Carrier, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 2.2** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée sur 50 % selon la Richesse foncière uniformisée et 50 % sur le nombre de dossiers d'évaluation) pour la fonction **Évaluation foncière**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Jacques Carrier et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que la **partie 3.1** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur une quote-part répartie au prorata d'utilisation pour les municipalités visées pour l'entente intermunicipale et sur la richesse foncière uniformisée pour la gestion du logiciel AccèsCité Territoires) pour la fonction **Inspection**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 4.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée sur un montant forfaitaire et un pourcentage de la richesse foncière uniformisée pour chacune des municipalités visées) pour la fonction **Inforoute**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 5.1** du budget et de la répartition de la quote-part (basée sur la population respective) pour la fonction **Transport adapté** ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 5.2** du budget pour la fonction **Transport collectif**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Jacques Carrier, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que la **partie 7.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée à 1/3 sur la population, 1/3 sur la richesse foncière uniformisée et 1/3 sur les bâtiments) pour la fonction **Sécurité incendie** (regroupement des 7 municipalités), ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que la **partie 8.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée sur un montant forfaitaire entre les 3 services incendie du territoire) pour la fonction **Schéma de couverture de risque**, ci-après énoncée, soit adoptée.

17-343 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE conformément au décret constitutif de la MRC de Rimouski-Neigette, le maire de la Ville de Rimouski et le préfet de la MRC de Rimouski-Neigette sont d'offices nommés au sein du comité administratif ;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme Robert Savoie, Robert Duchesne et Gilbert Pigeon comme représentants au sein du comité administratif.

17-344 SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DE LA MRC 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune;

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances régulières du conseil de la MRC pour l'année 2018 qui se tiendront à 19 h 30, à la salle du conseil de la MRC, au 23, rue de l'Évêché Ouest à Rimouski :

- Le mercredi 17 janvier 2018
- Le mercredi 14 février 2018
- Le mercredi 14 mars 2018
- Le mercredi 11 avril 2018

- Le mercredi 9 mai 2018
- Le mercredi 13 juin 2018
- Le mercredi 11 juillet 2018
- Le mercredi 12 septembre 2018
- Le mercredi 10 octobre 2018
- Le mercredi 14 novembre 2018
- Le mercredi 28 novembre 2018.

17-345 AUTORISATIONS DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les signataires pour les effets bancaires sont actuellement les personnes suivantes :

Le préfet
Le préfet suppléant
Le directeur général et secrétaire-trésorier
La directrice des finances.

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme les personnes suivantes pour signer les effets bancaires :

Le préfet
Le préfet suppléant
Le directeur général et secrétaire-trésorier
La directrice des finances

Il est prévu que deux signataires sont requis parmi ces représentants étant le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la directrice des finances.

17-346 COMITÉS / NOMINATION / COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme les représentants suivants, au sein du comité de sécurité publique de la MRC :

- Jacques Lévesque
- Marc Parent
- Grégory Thorez
- Dave Dumas

Il est entendu que ces nominations annulent et remplacent toutes les nominations antérieures des élus de la Ville de Rimouski.

17-347 MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE la structure organisationnelle de la MRC de Rimouski-Neigette prévoit actuellement un service de l'aménagement et de la gestion du territoire;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de l'organisation en matière d'aménagement et de gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour répondre à ces besoins de scinder ces deux composantes dans deux services distincts;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Jacques Carrier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la modification de la structure organisationnelle avec les changements suivants :

- Scission du service de l'aménagement et de la gestion du territoire en deux services ;
- Création du service de l'aménagement du territoire supervisé par le(la) directeur(trice) de service et composé des postes suivants : Adjoint en aménagement du territoire (qui est appelé à devenir un poste d'aménagiste suite à la signature de la convention collective 2017-2022), géomaticien(ne), inspecteurs(trices) régionaux ;
- Création du service du développement et de la gestion du territoire supervisé par le directeur général et secrétaire-trésorier et composé des postes suivants : Coordonnateur(trice) à la culture et aux communications, coordonnateur(trice) à la gestion des cours d'eau et au développement de la zone agricole, coordonnateur(trice) en environnement, technicien(ne) à la gestion du territoire public.

Il est entendu que cette modification de structure deviendra effective lors de l'entrée en fonction d'une personne pour occuper le poste de directeur(trice) du service de l'aménagement du territoire.

17-348 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL CADRE

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Paul-Émile Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise les modifications suivantes à la Politique de gestion du personnel cadre avec entrée en vigueur le 1^{er} février 2018 :

- Modification du poste de directeur(trice) du service de l'aménagement et de la gestion du territoire pour devenir un poste de directeur(trice) du service de l'aménagement du territoire;
- Création d'une nouvelle classe 4 avec l'échelle salariale suivante pour 2017-2018 : 66 590 \$ à 84 634 \$;
- Intégration du poste de directeur(trice) du service de l'aménagement du territoire à la classe 4.

17-349 OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise l'ouverture du poste de directeur(trice) du service de l'aménagement du territoire. Le comité de sélection sera formé du préfet, de Marc Parent et du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

17-350 DEMANDE DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (FQM) / PRIORITÉS POLITIQUES ET DEMANDES PRÉBUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la FQM en lien avec les priorités politiques et demandes prébudgétaires 2018;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette souhaite que la FQM mette de l'avant les priorités politiques suivantes :

- Respect du délai prévu par les ministères pour transmettre les réponses aux demandes des municipalités;
- Révision quant à l'étendue de la couverture cellulaire et de l'internet haute vitesse;
- Indexation des sommes accordées dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAERRL).

La MRC de Rimouski-Neigette souhaite aussi formuler les priorités suivantes auprès du gouvernement du Québec :

- Profits générés par la vente du cannabis : Mise sur pied d'un Fonds provincial pour le financement des organismes œuvrant dans le milieu des dépendances aux drogues et alcool;
- Hausse du montant accordé dans le cadre du déneigement des routes appartenant au MTQ par les municipalités.

La MRC de Rimouski-Neigette souhaite finalement formuler les priorités suivantes auprès gouvernement du Canada :

- Bonification des sommes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), et assouplissement des règles de dépenses du programme;
- Annulation de l'imposition des allocations de dépenses des élus.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

17-351 AVIS D'OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté l'avis de présentation 49-11-2017 et le projet de règlement autorisant la réalisation de la rénovation de la caserne 63 et un emprunt de 6 170 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'intervient aucunement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve l'avis de présentation 49-11-2017 et le projet de règlement de la Ville de Rimouski autorisant la réalisation de la rénovation de la caserne 63 et un emprunt de 6 170 000 \$.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

17-352 AVIS D'OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté l'avis de présentation 50-11-2017 et le projet de règlement autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau d'équipement d'eau potable et d'assainissement des eaux, de connaissance des infrastructures et de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et un emprunt de 4 800 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'intervient aucunement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve l'avis de présentation 50-11-2017 et le projet de règlement de la Ville de Rimouski autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau d'équipement d'eau potable et d'assainissement des eaux, de connaissance des infrastructures et de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et un emprunt de 4 800 000 \$.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

17-353 AVIS D'OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté l'avis de présentation 51-11-2017 et le projet de règlement autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau d'équipement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées TECQ 2018, district Sainte-Blandine / Mont-Lebel et un emprunt de 700 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'intervient aucunement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve l'avis de présentation 51-11-2017 et le projet de règlement de la Ville de Rimouski autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau d'équipement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées TECQ 2018, district Sainte-Blandine / Mont-Lebel et un emprunt de 700 000 \$.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

17-354 AUTORISATION DE SIGNER ET DE DÉPOSER DES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC / RUISSEAU LEVASSEUR À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a la compétence exclusive dans les domaines des cours d'eau et des lacs en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'autorisation et de certificats d'autorisation présentés au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) doivent être accompagnées d'une résolution du conseil de la MRC autorisant le directeur général à signer et à présenter les dites demandes au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement dans le ruisseau Levasseur sont nécessaires pour limiter l'érosion dans ce secteur;

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le dépôt du projet d'aménagement du ruisseau Levasseur et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit autorisé à signer les documents destinés au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CULTURE ET PATRIMOINE

17-355 ANNULATION / DÉPÔT D'UN PROJET / APPEL DE PROJETS POUR LA DOCUMENTATION ET LA NUMERISATION D'ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette annule la résolution 17-314 qui autorisait le dépôt potentiel d'un projet dans le cadre de l'appel de projet pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux du Ministère de la Culture et des Communications.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES ET AUTRES

17-356 RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la nouvelle *Convention de gestion territoriale*, la MRC de Rimouski-Neigette doit fournir un rapport annuel technique et financier (RATF) des activités d'aménagement forestier effectuées sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'exploitation des Ressources de la Neigette (SERN) possède les compétences nécessaires pour l'élaboration de ce rapport ;

CONSIDÉRANT QUE la confection du rapport nécessite de 55 à 60 heures et que le taux horaire de la SERN est de 78 \$ de l'heure ;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Francis Rodrigue, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise l'affectation d'un montant maximal de 5 380,83 \$ (4 680 \$ plus les taxes applicables), à même les fonds réservés du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales pour la réalisation par la SERN du rapport annuel technique et financier (RATF) des activités d'aménagement forestier effectuées sur le territoire public intramunicipal délégué à la MRC.

** Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote.*

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

17-357 PROJET EN TOURISME / CAMPAGNE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a identifié le tourisme comme l'une de ces principales priorités d'intervention sur son territoire;

CONSIDÉRANT la production d'une série d'émission dédiée à la pratique de la motoneige par le diffuseur TVA Sports, en collaboration avec la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec (FCQM);

CONSIDÉRANT la proposition de la SOPER de positionner la région de Rimouski comme lieu de départ et ville étape dans le circuit Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le « Forfait Associations touristiques régionales » offert par le diffuseur au coût de 5 000 \$;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise l'achat d'un « Forfait Association touristiques régionales » au coût de 5 000 \$. Il est expressément entendu que les sommes seront prises à même le Fonds de développement des territoires 2017-2018.

17-358 PNR3 / CONFIRMATION DES SOMMES ENGAGÉES

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette confirme l'engagement complet de la somme de 290 901 \$, attribuée dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 3, au 31 mars 2017.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

17-359 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette prévoit la formation de 63 pompiers, incluant le service régional de sécurité incendie de la MRC et les services incendie de la Ville de Rimouski et de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

TERRITOIRE NON ORGANISÉ

17-360 ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-17 POURVOYANT AUX REVENUS ET DEPENSES ET L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) DU LAC HURON DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE RIMOUSKI-NEIGETTE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné par Gilbert Pigeon lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 11 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette du mercredi 11 octobre 2017;

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le « *Règlement 13-17 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour le Territoire non organisé (TNO) du Lac Huron de la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette pour l'année 2018* », le tout tel que déposé au livre des règlements de la MRC.

17-361 **TAXATION ET PERCEPTION DES TAXES POUR LE TNO LAC HURON / MANDAT À LA VILLE DE RIMOUSKI**

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte la proposition de la Ville de Rimouski pour le service de taxation et perception des taxes pour le TNO Lac Huron pour l'année 2018, à raison de 6,87 \$ par compte de taxes avec un maximum de 1 375 \$, plus les frais de collection selon les coûts réels.

TRANSPORT

17-362 **ENTENTE DE SERVICE AVEC TAXIS 800 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF RURAL**

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général à signer l'entente de service avec Taxis 800 pour le transport collectif rural, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

17-363 **ENTENTE DE SERVICE AVEC TAXIS 800 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Jacques Carrier et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général à signer l'entente de service avec Taxis 800 pour le transport adapté, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

17-364 **PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Paul-Émile Lévesque, et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le plan de développement 2018 pour le transport collectif, daté du 22 novembre 2017.

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 58.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.